

Décision

Générale

colonial

Décision n° 523 du 8 mai 1961

n° 523

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée pour compter-du 1er juin 1961 la démission de son emploi offerte par Mme Claire (Suzanne), secrétaire dactylographe auxiliaire classée à la 2e catégorie, échelle X, 2e échelon (indice 835) en service à l'Inspection du Travail. Mme Claire (Suzanne) qui comptera àuu 1er juin 1961 huit mois de services effectifs percevra une indemnité de congé pour la période.du 1er octobre 1960 au 1e juin 1961 égale à 20 jours de salaire. La dépense est imputable sur le budget de l'Etat.